



# "Écouter l'avis des entrepreneurs sinon cette loi ne servira à rien"

par Patrice Zehr

■ **Monsieur Orteili, vous avez à plusieurs reprises tiré le signal d'alarme sur les conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire à Monaco. Êtes-vous optimiste sur le plan de relance ?**

Philippe Orteili : "Oui, malgré les difficultés extrêmes auxquelles sont confrontées les entreprises du fait de la crise liée à la Covid-19, je reste optimiste : notre pays a toujours su montrer sa capacité à rebondir et le montrera une fois de plus, et le plan de relance mis en place par le Gouvernement Princier va dans ce sens. Nous regrettons bien sûr de ne pas avoir été plus associés à sa conception, ce qui aurait permis d'en accroître l'efficacité. Le Gouvernement a néanmoins pris en compte la nécessité de soutenir les entreprises pour sauvegarder notre modèle social libéral unique, et ainsi garantir un avenir constructif. Cette prise de conscience est salutaire."

■ **Avez-vous une idée actualisée du nombre d'entreprises en difficulté et du nombre d'emplois à ce jour menacés ?**

PO : "Je m'abstiendrai de toutes prédictions chiffrées. Il est cependant probable, au vu des remontées du terrain que j'ai régulièrement en échangeant avec nos adhérents et des difficultés avérées de certaines entreprises opérant dans les secteurs les plus impactés (tourisme, communication, événementiel, hôtellerie-restauration commerce de détail, industrie) que quelques milliers d'emplois au maximum risquent de disparaître. Mais comme je l'ai déjà dit, notre économie est résiliente. Au cours des trois dernières décennies, elle a créé en moyenne 1000 emplois par an, et j'ai bon espoir qu'elle puisse à nouveau le faire dans un délai raisonnable. J'ai confiance en la capacité des chefs d'entreprises à faire face à cette crise, comme ils l'ont fait lors des précédentes, à condition qu'on les laisse travailler et qu'on ne leur impose pas encore de nouvelles contraintes législatives et réglementaires."

■ **Vous avez souvent souligné que notre droit était mal adapté aux impératifs économiques. Êtes-vous à l'origine d'une loi en préparation sur l'annualisation ? Que faut-il modifier, même provisoirement ?**

PO : "Cela fait des années que nous alertons le Gouvernement sur le retard croissant pris par la Principauté en matière de droit social, comparativement à la région économique voisine, retard qui a un impact délétère sur notre économie. Pour rappel, les entreprises françaises bénéficient depuis 1982, soit presque 40 ans, d'une possibilité d'aménagement du temps de travail sur une période supérieure à la semaine, pouvant aller jusqu'à l'année, quand nous en sommes toujours restés à des salaires et des heures supplémentaires calculés à la semaine, sans dérogation. La crise que nous traversons a renforcé ce décalage croissant, et nous sommes heureux que le Gouvernement se soit impliqué dans ce dossier. Dans ce sens, oui, nous sommes bien à l'origine de cette loi en préparation : la FEDEM a rempli son rôle en faisant remonter aux Autorités les besoins réels des entreprises monégasques pour sauver des emplois grâce à l'aménagement du temps de travail. L'enjeu est de permettre aux entreprises, qui sont confrontées à une crise, d'adapter rapidement leur capital humain aux besoins et aux résultats, et cela sans avoir besoin de recourir aux licenciements, que tout le monde veut éviter. Pour cela, il faut modifier la loi afin qu'elle permette une annualisation du temps de travail, c'est-à-dire ne plus calculer à la semaine, mais sur l'année

combien d'heures ont été travaillées. Bien sûr, ce simple changement a des conséquences juridiques qui ont été détaillées dans les rapports transmis par la FEDEM au Gouvernement. Mais nous sommes convaincus que c'est une condition indispensable pour permettre aux entreprises de surmonter cette crise."

■ **La perspective de cette loi provoque des inquiétudes et même une hostilité de l'USM. Le comprenez-vous ? Que répondez-vous à ceux qui redoutent que la crise soit utilisée pour permettre des régressions sociales ?**

PO : "La pire régression sociale, c'est le licenciement ! La période que nous vivons est très anxiogène, et nous comprenons parfaitement que des salariés puissent nourrir certaines inquiétudes, mais cette souplesse permettra de sauvegarder des emplois, ce qui signifie qu'elle réduira les licenciements qui, hélas, seraient inévitables sans elle. L'USM est un syndicat de lutte des classes, qui cherche à mettre à bas le modèle social libéral qui a fait la réussite de Monaco. C'est une approche obsolète dans une crise comme celle que nous rencontrons actuellement. Nous avons tous à y gagner, et cette loi allait bien dans le sens de la sauvegarde des emplois. Aussi nous sommes particulièrement affectés que le Gouvernement soit venu en limiter l'attractivité, et donc l'efficacité, en lui rajoutant une clause d'interdiction de licencier s'opposant directement à la liberté du travail. On le voit déjà avec la possibilité d'exonération de charges sociales prévues dans les aides pour les PME monégasques : elle est assortie d'une interdiction de licencier. Résultat : Personne ne s'en sert ! La liberté d'embaucher et de débaucher. Si le Gouvernement veut réellement sauver des emplois, il doit entendre la psychologie des entrepreneurs, qui refusent toute interdiction de licencier. Sinon, cette loi ne servira à rien."



© Patrice Zehr